

HAND

Infos




FRANCE A MASCULINE

MONDIAL 2011 :
LES EXPERTS EN DEMI-FINALE !

Et de huit ! En s'imposant, certes avec moins d'aisance que lors des autres rencontres, sur la Norvège, les Bleus se sont qualifiés pour leur huitième demi-finale de suite dans une grande compétition. Pourtant, les Experts ont peiné face à des Scandinaves qui n'avaient rien à perdre. « *Alors qu'en ce qui nous concerne, c'était l'inverse* », note Claude Onesta. La victoire de l'Espagne sur l'Islande un peu plus tôt dans la journée offrait en effet aux Tricolores l'occasion de valider avant même la fin du tour principal leur billet pour le dernier carré. « *C'est évidemment un plaisir. Nous sommes également assurés d'organiser un tournoi de qualification olympique* », résume encore l'entraîneur des Tricolores. Les quatre finalistes sont donc d'ores et déjà connus. Et le titre se jouera donc sans la Croatie, pourtant vice-championne du Monde en titre, et sans l'Islande. Ce sont la France, l'Espagne, la Suède et le Danemark qui prendront part à la lutte finale vendredi prochain. D'ici là, il reste encore une journée dans ce tour principal. Ce sera face à l'Islande pour les Français où il faudra éviter de laisser des plumes.

Jönköping, lundi 24 janvier 2011

NORVÈGE / FRANCE : 26-31 (14-17)

FRANCE : Gardiens : Omeyer (60 min., 13/39 dt 0/1), Karaboué ; Buteurs : Fernandez (3/9 dt 0/1), Dinart, Gille B. (5/8), Joli (2/4 dt 1/3), Honrubia (4/9 dt 0/2), Karabatic (3/7), Junillon (2/2), Accambray (5/10), Abalo (5/6), Sorhaindo (2/3), Guigou, Barachet, Bingo.

NORVÈGE : Gardiens : Ege (10/24 dt 4/4), Erevik (9/26 dt 0/1) ; Buteurs : Hippe, Loke (1/1), Bjornsen (2/3 dt 1/1), Myrhol (3/4), Lund (1/3), Tvedten (1/3 dt 1/1), Mamelund, Rambo (2/8), Hansen (8/15 dt 2/2), Kjelling (2/4), Samdahl (3/6), Skoglund, Koren (3/6), Rangen.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- Mardi 25 janvier à 20h45 : France / Islande

- Vendredi 28 janvier 18h00 ou 20h30 : Demi-finale avec la France
(Retransmissions en direct sur Canal+ Sport)

Dispositif mis en place tout au long du Mondial 2011 :

News : retrouvez les news sur le site de la fédération www.ff-handball.org et sur le site des Experts www.experts-handball.com

Résultats : <http://www.ff-handball.org/equipes-de-france/france-a-masculin/resultats.html>

HandTV : à partir de vendredi 14 janvier, 3 émissions quotidiennes pour suivre la vie des Experts au cœur du Mondial 2011 <http://www.ff-handball.org/webtv/hand-tv.html>

Handline : abonnez-vous à la newsletter gratuite fédérale. Newsletter quotidienne pendant le Mondial 2011 avec un retour sur le match, des portraits de joueurs, etc.

Abonnement : <http://www.ff-handball.org/creer-un-compte.html>

Facebook : <http://www.facebook.com/handline> ; <http://www.facebook.com/handtv> et n'hésitez pas à vous rendre sur la **page fan** de la fédération française de handball.



FRANCE JEUNE MASCULINE

SÉLECTION POUR LE STAGE
ET RENCONTRES À NAUMBURG

Du 14 au 20 février prochain, l'équipe de France jeune masculine partira pour un stage et quelques rencontres à Naumburg. Une liste de 21 joueurs dont 4 remplaçants a été annoncée le 21 janvier :

BALLET KENBEGUE Andrien ; BAPTISTE Jordan ; BATAILLE Benjamin ; BONILAURI Jordan ; CAUSSE Théophile ; COCHARD Maxime ; CRAMOISY Enzo ; DEROT Théo ; DESCAT Hugo ; EMONET Julian ; FERRANDIER Antoine ; GUTFREUND Antoine ; JABEA NJO Brian ; LAGIER PITRE Laurent ; LEVENTOUX Rémi ; MERCERON Mathieu ; N'GUESSAN Timothée ; RONDEL Kevin ;

Remplaçants: SIGNORET Dorian ; SINCERE Romain ; BOSCHI Nicolas ; TRICAUD Thomas.



INFORMATION ASSURANCE

LANCEMENT APPEL À CONCURRENCE FFHB

Conformément aux dispositions de l'article L 312-5 du Code du Sport, la Fédération Française de Handball a lancé un appel à concurrence concernant la conclusion d'un contrat collectif d'assurance. Les offres devront être déposées à la FFHB **avant le lundi 31 janvier 2011, 12h**. Le cahier des charges est disponible sur simple demande auprès de la FFHB.



INFORMATION JURIDIQUE

NOUVEAUTÉS CONTRATS AIDÉS 2011

Dans une circulaire du 20/12/2010, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) invite ses services déconcentrés (les DIRECCTE) à recentrer les contrats aidés sur les publics les plus en difficulté et sur les employeurs s'engageant à mener des actions d'insertion durable.

I. - Recentrage sur les publics fragiles

Les prescripteurs, notamment Pôle emploi et les missions locales, « devront mobiliser en 2011 les contrats aidés pour les personnes connaissant le plus de difficultés dans l'accès à l'emploi », insiste la DGEFP. Les CIE seront ainsi utilisés en priorité au bénéfice des chômeurs de longue durée, notamment ceux âgés de 50 à 55 ans, et des jeunes en grande difficulté suivis par des missions locales. Les CAE seront, quant à eux, prescrits aux chômeurs de longue durée, aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle et aux jeunes en difficulté. La situation des zones urbaines sensibles (ZUS) devra par ailleurs « impérativement » être prise en compte dans la programmation territoriale.

II. - Taux de prise en charge

Pour les CIE, les préfets de région doivent respecter le taux de prise en charge moyen de 30,7%. Il leur est recommandé d'établir par arrêté un taux de droit commun et un taux majoré (pour les employeurs offrant des actions qualitatives en matière de retour à l'emploi et/ou pour les recrutements des publics les plus en difficulté). Les CIE doivent respecter une durée hebdomadaire moyenne de 33 heures et une durée moyenne de contrat de 10 mois.

Pour les CAE, les services régionaux sont invités à respecter un taux moyen de prise en charge de 70 %, hors ateliers et chantiers d'insertion (ACI), qui s'applique à l'ensemble des conventions, y compris aux renouvellements. Ils peuvent également fixer les deux taux de prise en charge, ainsi qu'un troisième, pour les bénéficiaires du RSA. Il leur est aussi demandé de respecter une durée de travail hebdomadaire moyenne de 21,9 heures et une durée de contrat de 8,58 mois.

III. - Majoration de la prise en charge

Les paramètres de prise en charge du contrat aidé pourront être majorés pour les employeurs mettant en œuvre des actions permettant d'améliorer le retour à l'emploi des salariés en insertion. Sont visés :

- les entreprises et associations recrutant directement des CIE et des CAE en CDI ;
- les employeurs de CAE s'engageant à participer à la réalisation de périodes d'immersion en entreprise visant au développement des compétences transférables ;
- les employeurs mettant en œuvre des parcours qualifiants, « en particulier les employeurs associatifs engagés dans la mobilisation des périodes de professionnalisation avec leur OPCA et notamment les ACI ».

IV. - Références

Circulaire DGEFP n° 2010-25 du 20 décembre 2010 relative à la programmation des contrats aidés en 2011.

Circulaire DGEFP n° 2011-02 du 12 janvier 2011 (spécifique aux contrats aidés dans les DOM, où le CUI est entré en vigueur, de façon aménagée, depuis le 1^{er} janvier 2011).

Ces 2 instructions seront disponibles très prochainement sur le site www.circulaires.gouv.fr



DISCIPLINE LNH

RÉUNION DU 19 JANVIER 2011

- Olivier GIRAULT (entraîneur du Paris Handball) : avertissement pour attitude incorrecte envers les arbitres de la rencontre Nantes / Paris du 24/11/2010.
- Mickaël KELLER (joueur du club d'Istres) : 3 dates de suspension dont 2 fermes pour propos injurieux envers les arbitres de la rencontre Istres / Dunkerque du 25/11/2010. M. KELLER, sauf appel de sa part ou de son club, sera suspendu pour les rencontres suivantes : Aix-en-Provence / Istres du 01/02/2010 (Coupe de France) et Montpellier / Istres du 04/02/2010. (comptant pour la 12^e journée du Championnat de France).


EXTRAITS PV
**BUREAU DIRECTEUR TÉLÉPHONIQUE
DU 21 JANVIER 2011**

Présents : BECCIA Evelyne, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Assiste : JACQUET Michel.

Excusés : BETTENFELD Jacques, KOUBI Alain, COSTANTINI Daniel, MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, BANA Philippe.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur approuve le PV du BD du 14 janvier 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 6.1 du règlement relatif à l'activité d'agent sportif de handball, le Bureau Directeur, sur proposition de Philippe GREGOIRE, désigne Adrien BERNARDI, directeur de l'UCPH et proposé par cette dernière, comme suppléant de Rémy LEVY en remplacement de Nicolas BERNARD. S'agissant des représentants des agents sportifs et à la suite des démissions de Yannick GERS (titulaire) et Michel MERRA (suppléant), le Bureau directeur, sur proposition de Philippe GREGOIRE, désigne Patrick RENAUD comme titulaire et Bertrand CAULY comme suppléant, tous deux agents sportifs de handball et proposés par le Syndicat national des agents sportifs (SNAS).

En application de l'article 12.6 du Règlement intérieur, le Bureau Directeur valide, sur proposition de Pascal BAUDE, la nomination de Jean PIES (Ligue LIFE) comme membre de la COC, dans la mesure où cette commission compte actuellement 23 membres et que l'article 2 du Règlement intérieur de cette commission autorise la présence de 24 membres maximum.

Sur proposition de Dominique PERNELET, et en application de l'article 2.5 du règlement disciplinaire fédéral, le Bureau Directeur désigne Emmanuel GRANDIN comme membre de cette commission dans les conditions définies lors de cette candidature.

Le Bureau Directeur a pris connaissance du courrier adressé à Lucie VECCHIO pour son élection à la présidence du Comité de la Manche. Il lui adresse toutes ses félicitations pour cette élection.

Le Bureau Directeur a pris connaissance du contenu de la lettre du Président adressée aux Présidents de Ligues avec copie aux Présidents de Comités pour présenter au 28 février des propositions d'actions dans le cadre de l'organisation des finales de Coupe de France, de la structuration des projets territoriaux et des formations. Ces projets feront l'objet d'une aide fédérale.

Le Bureau Directeur a pris connaissance de l'ordre du jour du CPL qui aura lieu à Besançon du 28 au 30 janvier 2011 et du CPC qui aura lieu à Lyon les 11 et 12 février 2011.

En l'absence d'Alain KOUBI, Michel JACQUET présente le déroulement du contrôle URSSAF réalisé en début de semaine dans les locaux de la FFHB et le calendrier des observations et conclusions liées à ce contrôle.

Le Bureau Directeur a pris connaissance du compte rendu de la réunion FFHB-LNH proposé par Etienne CAPON, il s'agit pour Jean-Paul DEMETZ et Michel JACQUET de compléter cette rédaction à partir du compte rendu déjà réalisé avec les éléments de convergence et les quelques éléments de divergence autour de la Handball ProD2 notamment.

Jean-Pierre FEUILLAN présente le programme du retour de l'équipe de France masculine en fonction des résultats obtenus aux Championnats du Monde qui se déroulent actuellement en Suède. L'arrivée de l'équipe est prévue le lundi 31 janvier à 12 h 20 à l'aéroport Charles de Gaulle. Après les obligations institutionnelles et médiatiques, la journée se terminera par une soirée privée autour de l'équipe de France et de leurs proches. Le plan de Communication au sortir de la compétition doit, avec l'accès au réseau des partenaires, nous permettre la mutualisation de moyens financiers pour l'achat d'espaces presse.

Patricia SAURINA présente l'ordre du jour du CODIR de la LFH qui doit se tenir le jeudi 10 février 2011. Le Bureau Directeur est informé de la démission de Florence MORAGLIA, personnalité qualifiée en matière de contrôle de gestion au sein du CODIR.

Alain JOURDAN présente l'ordre du jour du Conseil d'Administration des 4 et 5 février 2011 qui sera centré sur l'étude des vœux des Ligues, des propositions des commissions et des thèmes qui seront mis en place lors des ateliers de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration du mois de mars validera définitivement l'ordre du jour de l'Assemblée générale des 15 et 16 avril 2011 et arrêtera le compte financier 2010 et le budget 2011.

Le Bureau Directeur décide, compte tenu des événements actuels en Tunisie de ne pas envoyer de délégation à la réunion de la Confédération Méditerranéenne qui devait se tenir en février. La FFHB reste disponible pour participer à cette réunion qui pourrait se tenir en Turquie.

Joël DELPLANQUE évoque la présentation de la candidature de la France au Mondial 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h.


JURY D'APPEL
RÉUNION DU 7 JANVIER 2011
• Dossier n° 838 – Joueur Benjamin CHARLES – Club METZ HANDBALL – Discipline / FFHB

Considérant que l'argumentaire d'appel développé par le Président du club de METZ HB repose en premier lieu sur le fait que la base réglementaire retenue par la commission de discipline de 1^{re} instance pour qualifier la faute reprochée à M. Benjamin CHARLES ne serait pas adaptée à la situation vécue ;

Considérant qu'aux termes de l'article 17 du règlement disciplinaire de la FFHB, il convient, pour qualifier la faute commise par un licencié poursuivi, de se référer au tableau situé en annexe 1 dudit article ; qu'il est établi, à la lecture de ce tableau, que toute faute d'un joueur à l'égard d'un officiel de banc se devra d'être qualifiée en se rapportant à l'annexe 3 ou à l'annexe 5 de l'article 22 du règlement disciplinaire ;

Considérant qu'en se fondant sur l'annexe 3 de l'article précité pour qualifier la faute commise par M. Benjamin CHARLES, la commission nationale de discipline a respecté la base réglementaire opérante pour le cas qui lui était soumis et qu'il n'y a donc pas lieu de la dénoncer ;

Considérant qu'il est constant que le contenu du rapport des arbitres, confirmé en séance par ces derniers, par les auditions des différentes parties en présence, dont le suiveur d'arbitre, les officiels de table, et un autre joueur du METZ HB, sont quasi concordantes sur la matérialité et la causalité des faits : quelques secondes après le coup de sifflet final, M. Benjamin CHARLES, joueur du METZ HB, a asséné avec force un coup de poing au visage de l'officiel du SE BEAUNE, alors que ce dernier venait de pousser violemment l'un de ses coéquipiers ; qu'il est affirmé par les arbitres de la rencontre et par le suiveur des arbitres, que le geste agressif de M. CHARLES est directement lié à celui commis par l'officiel de BEAUNE à l'encontre du coéquipier de M. CHARLES, et qu'il n'y a aucune origine préméditée ;

Considérant que M. CHARLES reconnaît qu'il a fait une « bêtise » et ne nie pas les faits qui lui sont reprochés, les explique comme un geste impulsif en réaction à l'agression subie par son équipier et un acte instinctif de défense de son « pote », qu'il regrette amèrement son geste et s'en est d'ailleurs excusé auprès de l'officiel de BEAUNE au retour de la douche d'après match, excuses qu'il renouvelle en séance d'appel, qu'il considère disproportionnée la sanction infligée en 1^{re} instance au regard de la place que tient le handball dans sa vie actuelle ;

Considérant qu'en tenant comme établis les faits relatés ci-dessus et en les qualifiant de « violence grave envers un officiel adverse », faute prévue par l'article 22 annexe 3 § D.9 du règlement disciplinaire de la FFHB, la commission nationale de discipline de 1^{ère} instance n'a ni fondé sa décision sur des faits matériellement inexacts, ni incorrectement qualifiés les faits ;

Considérant toutefois qu'il ressort de l'ensemble des éléments portés à la connaissance du jury d'appel, notamment des explications données et argumentaires développés en séance par les parties présentes, que l'agression commise par M. CHARLES à l'encontre de l'officiel de BEAUNE est directement liée à l'attitude agressive de ce dernier envers un coéquipier de M. CHARLES ; que ce fâcheux incident ne se serait produit sans l'intervention de l'officiel de BEAUNE à l'issue de la rencontre, que, tout en reconnaissant le caractère inacceptable du geste de M. CHARLES, certaines circonstances atténuantes peuvent être retenues au-delà de celles déjà prises en compte par l'organe de 1^{re} instance ; qu'il y a lieu, tout en maintenant la qualification de la faute retenue en 1^{ère} instance par la commission nationale de discipline, de réformer le quantum de la sanction fixé par cette dernière en l'assortissant d'une période de sursis ;

Considérant que, comme il a été dit, les faits commis par sont constitutifs de « coup volontaire délibéré ayant entraîné un arrêt de travail justifié médicalement », faits qualifiés de « violence grave » par l'article 22 annexe 3 § D.9 du règlement disciplinaire de la FFHB et de nature à justifier que soit infligée à l'intéressé une sanction sur le fondement de cet article ; qu'il sera fait une juste appréciation de l'ensemble des circonstances de l'affaire en infligeant à M. CHARLES la sanction ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel de la FFHB décide de réformer partiellement, sur le fond, la décision du 4/11/2010 de la commission nationale de discipline et de sanctionner M. CHARLES d'un an de suspension dont 6 mois avec sursis, assortie d'une période probatoire d'un an et d'une pénalité financière infligée au club METZ HANDBALL de 600€.

• Dossier n° 839 – Club ASPTT Nice – D2F – CRL / FFHB

Considérant que le club de Celles sur Belle a, le 22/10/2010 à 14h50, demandé à la COC de la FFHB le report de la rencontre de D2F prévue à Nice le 23/10/2010 à 20h30 avec le club ASPTT NICE ; que, par courriel adressé le 22/10/2010 à 16h49, le secrétariat de la COC a informé les deux clubs concernés que « la rencontre (...) ne pourra se dérouler comme initialement prévu le samedi 23 octobre » et de la décision de la COC de « reporter la rencontre le week-end du 27/28 novembre » ;

Considérant que la demande de report présentée par le club de Celles sur Belle, motivée par « la difficulté de faire le plein en carburant (...) et (...) l'incertitude de pouvoir (se) ravitailler en route, aussi bien pour l'aller que pour le retour », doit s'analyser comme relevant de la situation, prévue par les dispositions précitées de l'article 97 des règlements généraux de la FFHB et de l'article 8.5 du règlement général des compétitions nationales, où un club est dans l'impossibilité de se déplacer pour rejoindre le lieu d'une rencontre aux date et heure fixées et où il doit en avvertir dans mes meilleurs délais le secrétariat de la COC et le club adverse ;



Considérant, en premier lieu, qu'il ressort des pièces du dossier que le club ASPPT NICE n'est pas fondé à soutenir que le club de Celles sur Belle n'a accompli aucune démarche en vue de l'informer de sa demande de report ; que, par ailleurs, à supposer que le club ASPPT NICE, qui fait référence à un communiqué de la COC du 7/12/2010 précisant que le club doit « doit obtenir l'accord par mail du club adverse », entende soutenir qu'il n'a pas donné son accord au report de la rencontre, en tout état de cause les dispositions précitées de l'article 97 des règlements généraux de la FFHB ne conditionnent pas la régularité de l'absence d'un club à une rencontre à l'accord du club adverse ;

Considérant, en deuxième lieu, que les dispositions du même article 97 qui prévoient que le club ne s'étant pas déplacé doit envoyer sous 48 heures un rapport au secrétariat de la COC accompagné des pièces justificatives n'ont d'autre objet que de permettre à la COC d'apprécier, dans les meilleurs délais, si le club concerné justifie d'une situation de force majeure l'ayant empêché de se déplacer ; que si, en l'absence de production de ces éléments, la COC peut estimer que la force majeure n'était pas caractérisée et, par suite, l'absence du club à la rencontre non justifiée, en l'espèce, comme il a été dit, la COC a, sans attendre ces justificatifs et, en tout état de cause, avant même le jour de la rencontre, donné son accord au report de celle-ci ; que, par suite, la circonstance que le club de Celles sur Belle n'a pas adressé dans les 48 heures de la rencontre initialement prévue un rapport au secrétariat de la COC accompagné de pièces justificatives, ne constitue pas un vice substantiel ayant entaché la procédure prévue au même article 97 et n'est pas de nature, par elle-même, à établir l'absence de force majeure ;

Considérant, en troisième lieu, que l'ensemble des dispositions des articles 97, 104.1 et 104.2.1 des règlements généraux a pour objet de tirer les conséquences, en déclarant le forfait, de l'absence du respect par un club de ses obligations lorsque, de son seul fait, il ne s'est pas présenté sur le terrain aux jour et heure prévus pour une rencontre ; que, toutefois, ces mêmes dispositions ne sauraient permettre de regarder comme étant forfait un club qui, à tort ou à raison, a été autorisé à ne pas se déplacer ; qu'en l'espèce, il est constant que la COC a autorisé, dès avant la rencontre prévue le 23/10/2010, le report de celle-ci ;

Considérant qu'à supposer que, comme le soutient le club ASPPT NICE, le club de Celles sur Belle, qui se prévaut du courriel adressé à l'ensemble des clubs par le président de la COC le 22/10/2010 à 11h14, courriel qui demandait pourtant aux clubs « de faire le maximum pour se déplacer lors de ce week-end malgré les événements actuels » et n'invitait les clubs à demander le report que « si le déplacement s'avérait toutefois impossible », mais dont les représentants ont déclaré, tant lors de la réunion du 19/11/2010 de la CRL nationale que lors de celle du jury d'appel, que, nonobstant les difficultés d'approvisionnement en carburant et celles liées au climat social, le club avait pris toutes dispositions utiles pour assurer le déplacement en minibus, l'hébergement et le couvert de son équipe féminine à Nice pour la rencontre prévue le 23/10/2010 et que l'équipe et les bénévoles l'encadrant étaient prêts à partir dès le 22/10 à 12h, le plein de carburant ayant pu être fait, ne se soit pas trouvé dans une situation de force majeure rendant manifestement impossible son déplacement à Nice et sa présence sur le terrain le 23/10/2010 à 20h30 pour le début de la rencontre, ce club ne peut être regardé comme étant forfait pour n'avoir pas assuré ce déplacement dès lors qu'il avait été autorisé à ne pas se déplacer et que la rencontre avait, par décision de la COC, été expressément reportée à une date au demeurant fixée par la même décision ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel de la FFHB de rejeter l'appel formé par le club ASPPT NICE contre la décision du 19/11/2010 de la CRL de la FFHB et de confier le soin au président de la COC nationale de fixer une nouvelle date pour la tenue de la rencontre de D2F ASPPT NICE - HBC CELLES SUR BELLE comptant pour la 6^e journée.



COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

RÉUNION DES 6 ET 7 JANVIER 2011

- 1 avertissement** : public BLANZAT SPORT MONTLUCON. **Motif** : comportement outrancier d'un membre du public non identifié envers le corps arbitral. **Moment** : pendant match. **Période probatoire** : 4 mois.
- 1 date avec sursis** : joueuse OUMBA Didiane (BLANZAT SPORT MONTLUCON). **Motif** : bousculade sur adversaire. **Moment** : pendant match. **Qualification** : irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.
- 1 date avec sursis** : joueuse mineure (CM AUBERVILLIERS). **Motif** : propos injurieux envers une coéquipière. **Moment** : pendant match. **Qualification** : attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 4 mois.
- 1 date avec sursis** : joueur mineur (HBC SEMUR ENAUXOIS). **Motif** : propos excessifs à la cantonade. **Moment** : après match. **Qualification** : attitude antisportive. **Période probatoire** : 6 mois.
- 1 date avec sursis** : joueur mineur (ES FALAISE CALVADOS). **Motif** : attitude incorrecte pendant match. **Moment** : dernière minute. **Qualification** : comportement incorrect. **Période probatoire** : 3 mois.
- 1 date avec sursis** : joueuse BUTS Anna (ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM HB). **Motif** : Attitude incorrecte pendant match. **Moment** : pendant match. **Période probatoire** : 3 mois.

1 date avec sursis : joueuse MARTIN Sophie (AULNAY HB). **Motif** : suite à disqualification shootée dans une bouteille d'eau. **Moment** : pendant match. **Qualification** : comportement incorrect. **Période probatoire** : 3 mois.

18 dates dont 6 avec sursis : capitaine mineur (REVEIL DE NOGENT). **Motif** : coup violent délibéré sur adversaire. **Moment** : après match. **Qualification** : violence grave. **Période probatoire** : 1 an.

2 dates : joueur : NDJOCK André (CAPO LIMOGES HB). **Motif** : acte défensif antisportif grossier sur adversaire en position de tir aux fins de préservation du score. **Moment** : dernière minute. **Qualification** : irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

2 dates : joueur mineur (SAINT RAPHAEL VAR HB). **Motif** : comportement antisportif grossier intentionnel aux fins de la préservation du score. **Moment** : dernière minute. **Qualification** : attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

2 dates dont 1 avec sursis : joueur DEMEYER Yoann (HB HAZEBROUCK 71). **Motif** : propos injurieux envers adversaire. **Moment** : pendant match. **Qualification** : attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

2 dates dont 1 avec sursis : joueur HOUBION Julien (LE CHESNAY 78 HB). **Motif** : propos injurieux envers joueur adverse. **Moment** : pendant match. **Qualification** : attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

2 dates dont 1 avec sursis : joueur OGER Cédric (GUINGAMP HB). **Motif** : action défensive illicite aux seules fins de préservation du score. **Moment** : dernière minute. **Qualification** : irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

2 dates dont 1 avec sursis : licencié spectateur mineur (HAND SEDAN ARDENNES). **Motif** : propos injurieux envers le corps arbitral. **Moment** : pendant match. **Qualification** : attitude antisportive. **Période probatoire** : 6 mois.

2 dates dont 1 avec sursis : joueuse BRUEY Fanny (MERIGNAC HB). **Motif** : comportement antisportif aux fins de préservation du score. **Moment** : dernière minute. **Qualification** : attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

5 dates dont 2 avec sursis : officiel responsable BENSAID Nadir (CS ANNECY LE VIEUX). **Motif** : entrée sur l'aire de jeu sans autorisation + une attitude et des paroles agressives envers un membre du corps arbitral. **Moment** : dernière minute. **Qualification** : irrégularité grossière. **Période probatoire** : 6 mois.

Sans suite : officiel responsable CARPENTIER David (CJF ST MALO).

Sans suite : joueur CHAPY Gabriel (ASNIERS HBC).

Sans suite : joueur GUILLOT Robin (TREMBLAY EN FRANCE HB).



INFOS COC

A L'ATTENTION DES ÉQUIPES DE CHAMPIONNATS NATIONAUX (Handball PROD2 - LFH - D2F - N1 - N2 - N3 - moins de 18 ans) ET COUPES DE FRANCE

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Devant les éventuels risques liés aux intempéries pour les prochains WE de compétitions nationales, il est impératif que les rencontres pouvant se dérouler aient lieu. Il est fortement conseillé de s'enquérir à l'avance des conditions de circulation par la route et de prendre les mesures adaptées à la situation (**avancer l'heure du départ, prévoir un hébergement sur place après la rencontre, s'assurer en amont de la fiabilité du transporteur ou loueur de véhicule**).

Cependant, dans le cas **exceptionnel** d'un report (météo particulière dans une région, **impossibilité de changer d'itinéraire, blocage** routier dû au verglas, à la neige, absence de transport SNCF, gymnase réquisitionné ou fermé par arrêté municipal ou préfectoral...), le club qui ne pourra pas effectuer le déplacement ou recevoir devra obligatoirement le **jour du match** :

1. Prévenir le club adverse dans les meilleurs délais et si possible avant l'heure de départ (prévoir les coordonnées des dirigeants du club recevant pour les équipes se déplaçant, et inversement pour les "receveuses" en cas de difficultés locales).

2. Obtenir l'accord par mail du club adverse.

3. Avertir la COC par mail (s.petit@ff-handball.org) et téléphone 06 23 53 75 98.

4. Si accord écrit (courriel, sms, fax, courrier) du club adverse, la COC validera le report sans demande de justificatifs.

5. Si refus du club adverse, le club demandeur devra fournir sous 24H (délai franc) les justificatifs à la COC (au minimum par courriel à s.petit@ff-handball.org et pclbaude@aol.com).

6. La COC, au vu des justificatifs fournis, des différentes rencontres de handball disputées dans le même secteur géographique, des matchs tenus le même jour dans différents sports ou

« SAISON 2010-2011 Résultats et Classements : Le classement est établi en tenant compte des règles décrites dans les textes réglementaires généraux concernant les compétitions nationales et sous réserve des procédures en cours. Sous réserve des procédures en cours, les résultats des rencontres disputées avant les 18-19 décembre 2010 sont homologués.

de tout autre élément probant, validera le report et **fixera la date de report** ou **prononcera le forfait**, conformément aux règlements fédéraux. (Rappel si match reporté : seul(e)s les joueurs(euses) qualifié(s) à la date du match prévu pourront figurer sur la feuille de match.)

La COC est parfaitement consciente du contexte et des difficultés que certains clubs peuvent rencontrer pour se déplacer ou recevoir et étudiera avec une grande attention les éventuelles demandes de reports, **mais souhaite avant tout que tout ce qui peut être joué le soit, dans le respect du calendrier sportif et de l'équité des compétitions.**

Bien Sportivement,

Pascal BAUDE, Président de la COC/FFHB

MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Coupe de France Nationale Masculine (1/16ème de finale) mercredi 02 février 2011
BILLERE HANDBALL / MONTPELLIER HANDBALL
Reportée : au dimanche 06 février 2011

Coupe de France Nationale Masculine (1/16ème de finale) mercredi 02 février 2011
US CRETEIL HB / US IVRY HB
Avancée : au mardi 1er février 2011

Coupe de France Nationale Masculine (1/16ème de finale) mercredi 02 février 2011
GRAND NANCY ASP TT HB / DIJON BOURGOGNE HB
Avancée : au mardi 1er février 2011

Coupe de France Nationale Masculine (1/16ème de finale) mercredi 02 février 2011
SELESTAT ALSACE HB / MULHOUSE HB SUD ALSACE
Avancée : au mardi 1er février 2011

Coupe de France Nationale Masculine (1/16ème de finale) mercredi 02 février 2011
ES NANTERRE / PARIS HB
Avancée : au mardi 1er février 2011

Coupe de France Nationale Masculine (1/16ème de finale) mercredi 02 février 2011
PAYS AIX UC HB / ISTRES OUEST PROVENCE HB
Avancée : au mardi 1er février 2011

Coupe de France Nationale Masculine (1/16ème de finale) mercredi 02 février 2011
SMV VERNON ST MARCEL / TREMBLAY EN FRANCE HB
Avancée : au mardi 1er février 2011

Coupe de France Nationale Masculine (1/16ème de finale) mercredi 02 février 2011
VILLEURBANNE HANDBALL ASS. / USAM NIMES GARD
Reportée : au lundi 07 février 2011

Championnat N1M/P1 (12ème journée) we du 18/19 décembre 2010
HBC LIBOURNE / HB MONTPELLIER
Reportée : au dimanche 27 février 2011

Challenge -18M/P5 (1ère journée) we du 22/23 janvier 2010
VILLERS HB / HBC CHALON SUR SAONE
Reportée : au dimanche 20 février 2011

Championnat N2M/P2 (15ème journée) we du 29/30 janvier 2010
CLO WAHAGNIES / LEVALLOIS SC HB
Reportée : au dimanche 27 février 2011

ATTRIBUTION DES LIEUX DES FINALITÉS CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 ANS

Championnat de France moins de 18 féminins :
HBC DE CONFLANS (28 et 29 mai 2011)

Championnat de France moins de 18 masculins (Challenge de l'Artisanat Coupe Falcony) :
CJF ST MALO HB (4 et 5 juin 2011)

Challenge de France moins de 18 ans masculins :
ST CYR TOURAINE HB (4 et 5 juin 2011)



JOURNÉE 12 (21/01/2011 - 23/01/2011)

ISSY PARIS HAND	24-34	US MIOS BIGANOS
CERGY-PONTOISE HANDBALL	22-29	CERCLE DIJON BOURGOGNE
HAVRE ATHLETIC CLUB	---	Exempt
ARVOR 29-Pays de Brest	25-25	TOULON/SAINT-CYR VAR HANDBALL
ES BESANCON FEMININ	report	CJF FLEURY LOIRET HANDBALL
HANDBALL CERCLE NIMES	report	METZ HANDBALL

1 METZ HANDBALL	27	10	8	1	1	292	241	51	0	0	-
2 ARVOR 29-Pays de Brest	27	11	7	2	2	325	295	30	0	0	-
3 HANDBALL CERCLE NIMES	26	10	8	0	2	298	272	26	0	0	-
4 TOULON/SAINT-CYR VAR HANDBALL	25	11	6	2	3	335	295	40	0	0	-
5 US MIOS BIGANOS	23	11	5	2	4	327	317	10	0	0	-
6 HAVRE ATHLETIC CLUB	22	10	5	2	3	268	260	8	0	0	-
7 ISSY PARIS HAND	19	11	3	2	6	291	309	-18	0	0	-
8 CJF FLEURY LOIRET HANDBALL	18	10	4	0	6	272	280	-8	0	0	-
9 CERCLE DIJON BOURGOGNE	18	11	3	1	7	267	296	-29	0	0	-
10 ES BESANCON FEMININ	14	10	2	0	8	239	287	-48	0	0	-
11 CERGY-PONTOISE HANDBALL	13	11	1	0	10	275	337	-62	0	0	-

CHAMPIONNATS DE FRANCE FÉMININ

DIVISION 2 FÉMININE

JOURNÉE 13 (21/01/2011 - 23/01/2011)

ANGOULEME CHARENTE HANDBALL	---	Exempt
HB OCTEVILLE SUR MER	20-17	ASPTT NICE HANDBALL
CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS	24-20	ASUL VAULX EN VELIN
HANDBALL PLAN DE CUQUES	21-22	NOISY LE GRAND HANDBALL
LA MOTTE SERVOLEX HB	27-23	MERIGNAC HANDBALL
CHAMBRAY TOURAINE HANDBALL	26-25	CELLES SUR BELLE
ABBEVILLE E A L	25-21	S.U.N. A.L BOUILLARGUES

1 NOISY LE GRAND HANDBALL	36	12	12	0	0	324	272	52	0	0	-
2 CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS	30	12	9	0	3	301	264	37	0	0	-
3 ABBEVILLE E A L	28	12	8	0	4	294	297	-3	0	0	-
4 HB OCTEVILLE SUR MER	27	12	7	1	4	305	282	23	0	0	-
5 ASUL VAULX EN VELIN	26	12	6	2	4	342	316	26	0	0	-
6 ASPTT NICE HANDBALL	25	11	7	0	4	268	245	23	0	0	-
7 CHAMBRAY TOURAINE HANDBALL	24	12	6	0	6	337	331	6	0	0	-
8 ANGOULEME CHARENTE HANDBALL	22	12	5	0	7	344	338	6	0	0	-
9 MERIGNAC HANDBALL	22	12	5	0	7	327	330	-3	0	0	-
10 LA MOTTE SERVOLEX HB	18	12	3	0	9	290	330	-40	0	0	-
11 S.U.N. A.L BOUILLARGUES	18	12	3	0	9	262	303	-41	0	0	-
12 HANDBALL PLAN DE CUQUES	16	12	2	0	10	260	321	-61	0	0	-
13 CELLES SUR BELLE	16	11	2	1	8	263	288	-25	0	0	-

NATIONALE 1 FÉMININE

JOURNÉE 12 (21/01/2011 - 23/01/2011)

POULE 1

CLUB LAIQUE COLOMBELLES HB	30-35	HBC ST AMAND LES EAUX PORTE DU HAINAUT
LOMME LILLE METROPOLE HB	24-26	BERGERAC HANDBALL
AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY	38-25	US MUNICIPALE DE MONTARGIS HANDBALL
HAVRE ATHLETIC CLUB	20-27	RENNES METROPOLE HB
CHAMBLY HBC	10-43	NANTES LOIRE ATLANTIQUE HB
STADE PESSACAIS UNION CLUB HANDBALL	29-24	POITIERS EC/JAUNAY-CLAN

1 NANTES LOIRE ATLANTIQUE HB	33	12	10	1	1	380	256	124	0	0	-
2 HBC ST AMAND LES EAUX PTE DU HAINAUT	32	12	10	0	2	345	280	65	0	0	-
3 LOMME LILLE METROPOLE HB	30	12	8	2	2	358	288	70	0	0	-
4 AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY	28	12	8	0	4	410	354	56	0	0	-
5 RENNES METROPOLE HB	28	12	8	0	4	313	280	33	0	0	-
6 BERGERAC HANDBALL	25	12	6	1	5	294	276	18	0	0	-
7 CLUB LAIQUE COLOMBELLES HANDBALL	22	12	6	0	6	280	286	-6	0	2	-
8 STADE PESSACAIS UNION CLUB HANDBALL	22	12	5	0	7	301	318	-17	0	0	-
9 US MUNICIPALE DE MONTARGIS HB	18	12	3	0	9	333	349	-16	0	0	-
10 POITIERS EC/JAUNAY-CLAN	16	12	3	0	9	269	330	-61	0	2	-
11 HAVRE ATHLETIC CLUB	16	12	2	0	10	296	331	-35	0	0	-
12 CHAMBLY HBC	14	12	1	0	11	187	418	-231	0	0	-

POULE 2

CERCLE SPORTIF VESULIEN HAUTE SAONE	25-21	TOULON/SAINT-CYR VAR HANDBALL
METZ HANDBALL	32-15	EPINAL HB
LE POUZIN HB 07	27-28	HANDBALL CERCLE NIMES
ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM HANDBALL	38-27	DROME HANDBALL BOURG DE PEAGE
A.S.CANNES HB	30-21	BRON HANDBALL
ST ETIENNE ANDREZIEUX HB	21-36	YUTZ HANDBALL FEMININ

1 YUTZ HANDBALL FEMININ	33	12	10	1	1	379	289	90	0	0	-
2 METZ HANDBALL	30	12	9	0	3	387	328	59	0	0	-
3 LE POUZIN HB 07	30	12	9	0	3	368	355	13	0	0	-
4 CERCLE SPORTIF VESULIEN HTE SAONE	28	12	8	0	4	342	319	23	0	0	-
5 A.S.CANNES HB	26	12	7	0	5	380	361	19	0	0	-



« SAISON 2010-2011 Résultats et Classements : Le classement est établi en tenant compte des règles décrites dans les textes réglementaires généraux concernant les compétitions nationales et sous réserve des procédures en cours. Sous réserve des procédures en cours, les résultats des rencontres disputées avant les 18-19 décembre 2010 sont homologués.



CHAMPIONNATS DE FRANCE MASCULIN

NATIONALE 1 MASCULINE

JOURNÉE 14 (21/01/2011 - 23/01/2011)

POULE 1

ESM GONFREVILLE ORCHER	32-21	UNION SPORTIVE IVRY HB
HAND BALL CLUB GIEN LOIRET	29-24	HBC LIBOURNE
LANESTER HB	28-25	LA ROCHE SUR YON VENDEE HB
MONTPELLIER HB	34-34	JS CHERBOURG HB
PAU NOUSTY SPORTS	26-23	LORMONT HANDBALL
LIMOGES HAND 87	33-31	GIRONDINS BORDEAUX HBC
AS ST OUEIN L'AUMONE HB	24-34	MAINVILLIERS-CHARTRES HANDBALL
1 MAINVILLIERS-CHARTRES HANDBALL	42 14	14 0 0 472 357 115 0 0 -
2 GIRONDINS BORDEAUX HBC	33 14	9 1 4 408 373 35 0 0 -
3 LIMOGES HAND 87	31 13	9 0 4 384 352 32 0 0 -
4 JS CHERBOURG HB	30 12	8 2 2 366 334 32 0 0 -
5 PAU NOUSTY SPORTS	30 14	6 4 4 366 326 40 0 0 -
6 LANESTER HB	30 14	8 0 6 371 358 13 0 0 -
7 ESM GONFREVILLE ORCHER	28 14	6 2 6 377 385 -8 0 0 -
8 LORMONT HANDBALL	25 14	4 3 7 348 361 -13 0 0 -
9 HAND BALL CLUB GIEN LOIRET	24 14	5 0 9 389 417 -28 0 0 -
10 HBC LIBOURNE	22 13	3 3 7 323 340 -17 0 0 -
11 LA ROCHE SUR YON VENDEE HB	22 14	3 2 9 390 429 -39 0 0 -
12 MONTPELLIER HB	21 13	4 1 8 340 413 -73 0 1 -
13 AS ST OUEIN L'AUMONE HB	21 14	2 3 9 384 415 -31 0 0 -
14 UNION SPORTIVE IVRY HB	20 13	3 1 9 314 372 -58 0 0 -

POULE 2

CAVIGAL NICE SPORTS HANDBALL	36-26	A.M.S.L.FREJUS
VALENCE HANDBALL	26-27	USAM NIMES GARD
MASSY HB ESSONNE	21-23	FOLSCHVILLER
CHAMBERY SAVOIE HB	---	H.B.C. CHALON-SUR-SAONE
ETOILE SPORTIVE VILLENEUVE LOUBET HB CA	33-38	STRASBOURG ROBERTSAU HANDBALL
REAL VILLEPINTE VERT GALANT	25-27	BELFORT MONTBELIARD HB
GRENOBLE SMH/GUC	18-30	HANDBALL HAZEBROUCK 71
1 BELFORT MONTBELIARD HB	35 14	10 1 3 389 360 29 0 0 -
2 VALENCE HANDBALL	33 13	10 0 3 388 333 55 0 0 -
3 HANDBALL HAZEBROUCK 71	33 14	9 1 4 434 381 53 0 0 -
4 MASSY HB ESSONNE	31 13	8 2 3 401 345 56 0 0 -
5 ES VILLENEUVE LOUBET HB CA	30 14	7 2 5 407 401 6 0 0 -
6 STRASBOURG ROBERTSAU HANDBALL	29 14	7 1 6 455 442 13 0 0 -
7 CAVIGAL NICE SPORTS HANDBALL	29 14	7 1 6 388 361 27 0 0 -
8 CHAMBERY SAVOIE HB	26 12	7 0 5 385 381 4 0 0 -
9 USAM NIMES GARD	25 13	6 0 7 375 379 -4 0 0 -
10 FOLSCHVILLER	25 14	5 1 8 379 413 -34 0 0 -
11 A.M.S.L.FREJUS	24 14	5 0 9 399 399 0 0 0 -
12 H.B.C. CHALON-SUR-SAONE	22 13	4 1 8 352 390 -38 0 0 -
13 GRENOBLE SMH/GUC	20 14	3 0 11 369 428 -59 0 0 -
14 REAL VILLEPINTE VERT GALANT	18 14	2 0 12 376 484 -108 0 0 -

NATIONALE 2 MASCULINE

JOURNÉE 14 (21/01/2011 - 23/01/2011)

POULE 1

ST GRATIEN SANNOIS HANDBALL CLUB	27-33	ST MICHEL SPORTS
HBC NANTES	22-20	POUZAUGES VENDEE HANDBALL
LE CHESNAY YVELINES HANDBALL	38-34	MORLAIX/PIOUGONVEN HB
CJF SAINT MALO HB	24-27	ES BRUGES
US LAGNY HANDBALL	24-21	CERCLE PAUL BERT RENNES HB
ASNIERES HANDBALL CLUB	26-22	ASB REZE HANDBALL
OC CESSON HANDBALL	36-22	NIORT HB SOUCHEEN
1 ES BRUGES	37 14	11 1 2 428 390 38 0 0 -
2 HBC NANTES	36 14	10 2 2 371 323 48 0 0 -
3 CERCLE PAUL BERT RENNES HB	34 14	10 0 4 401 339 62 0 0 -
4 ST GRATIEN SANNOIS HANDBALL CLUB	32 14	9 0 5 403 384 19 0 0 -
5 ASNIERES HANDBALL CLUB	31 14	8 1 5 371 327 44 0 0 -
6 US LAGNY HANDBALL	29 14	7 1 6 356 365 -9 0 0 -
7 LE CHESNAY YVELINES HANDBALL	28 14	7 0 7 410 413 -3 0 0 -
8 OC CESSON HANDBALL	28 14	7 0 7 427 404 23 0 0 -
9 MORLAIX/PIOUGONVEN HB	26 14	6 0 8 405 452 -47 0 0 -
10 POUZAUGES VENDEE HANDBALL	24 14	4 2 8 369 399 -30 0 0 -
11 ASB REZE HANDBALL	23 13	5 0 8 378 380 -2 0 0 -
12 ST MICHEL SPORTS	23 13	5 0 8 319 357 -38 0 0 -
13 NIORT HB SOUCHEEN	21 14	3 1 10 359 414 -55 0 0 -
14 CJF SAINT MALO HB	16 14	1 0 13 332 382 -50 0 0 -

POULE 2

LILLE METROPOLE HBC VILLENEUVE D'ASCQ	28-37	CLUB LAIC OMNISPORT WAHAGNIES
USM SARAN HB	41-30	GRAVELINES USHB
CLUB OMNISPORTS DE VERNUILLET	30-27	STADE VALERIQUEAIS HB
DUNKERQUE HANDBALL GRAND LITTORAL	41-28	ATHLETIC CLUB BOULOGNE BILLANCOURT
REVEIL DE NOGENT HANDBALL	29-33	TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE
US CRETEIL HANDBALL	34-28	CARABINIERS BILLY MONTIGNY HB
LEVALLOIS SPORTING CLUB HANDBALL	32-35	CO SAVIGNY

1 USM SARAN HB	38 13	12 1 0 432 337 95 0 0 -
2 DUNKERQUE HANDBALL GRAND LITTORAL	35 14	10 1 3 466 424 42 0 0 -
3 STADE VALERIQUEAIS HB	33 13	10 0 3 413 352 61 0 0 -
4 CO SAVIGNY	31 14	8 1 5 462 414 48 0 0 -
5 US CRETEIL HANDBALL	31 13	9 0 4 430 404 26 0 0 -
6 TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE	30 14	8 0 6 397 384 13 0 0 -
7 ATHLETIC CLUB BOULOGNE BILLANCOURT	30 13	8 1 4 411 372 39 0 0 -
8 CLUB OMNISPORTS DE VERNUILLET	27 13	7 0 6 403 373 30 0 0 -
9 GRAVELINES USHB	24 14	5 0 9 455 474 -19 0 0 -
10 LEVALLOIS SPORTING CLUB HANDBALL	23 14	4 1 9 400 451 -51 0 0 -
11 CLUB LAIC OMNISPORT WAHAGNIES	22 14	3 2 9 419 468 -49 0 0 -
12 REVEIL DE NOGENT HANDBALL	20 13	3 1 9 367 400 -33 0 0 -
13 CARABINIERS BILLY MONTIGNY HB	19 14	2 1 11 359 429 -70 0 0 -
14 LILLE METRO HBC VILLENEUVE D'ASCQ	17 14	1 1 12 391 523 -132 0 0 -

POULE 3

VENISSIEUX HANDBALL	25-30	DIJON BOURGOGNE H.B.
CERCLE SPORTIF VESULIEN HAUTE SAONE	21-29	VILLEFRANCHE HANDBALL BEAUJOLAIS
WITTELSHEIM ASCA	26-25	SARREBOURG
A.L.C. LONGVIC	31-33	US ST-EGREVE HANDBALL
METZ HANDBALL	21-17	CERNAY WATTWILLER HANDBALL
ST GENIS LAVAL AL HANDBALL	28-27	S.E. BEAUNE
ENTENTE TROYES AUBE CHAMPAGNE HB	26-35	SELESTAT ALSACE HANDBALL
1 METZ HANDBALL	40 14	13 0 1 413 351 62 0 0 -
2 CERNAY WATTWILLER HANDBALL	37 14	10 3 1 383 323 60 0 0 -
3 SARREBOURG	33 14	9 1 4 425 386 39 0 0 -
4 DIJON BOURGOGNE H.B.	31 14	8 1 5 400 383 17 0 0 -
5 VILLEFRANCHE HANDBALL BEAUJOLAIS	30 14	8 0 6 402 391 11 0 0 -
6 WITTELSHEIM ASCA	29 14	7 1 6 381 380 1 0 0 -
7 US ST-EGREVE HANDBALL	28 14	6 2 6 406 415 -9 0 0 -
8 S.E. BEAUNE	28 14	6 2 6 410 401 9 0 0 -
9 ST GENIS LAVAL AL HANDBALL	25 14	5 1 8 422 435 -13 0 0 -
10 VENISSIEUX HANDBALL	24 14	5 0 9 389 412 -23 0 0 -
11 SELESTAT ALSACE HANDBALL	24 14	5 0 9 376 395 -19 0 0 -
12 ENTENTE TROYES AUBE CHAMPAGNE HB	23 14	3 3 8 403 444 -41 0 0 -
13 A.L.C. LONGVIC	20 14	2 2 10 384 429 -45 0 0 -
14 CERCLE SPORTIF VESULIEN HAUTE SAONE20	14 3	0 11 368 417 -49 0 0 -

POULE 4

PAYS AUBAGNE HANDBALL AGGLOMERATION	31-19	HANDBALL CLUB THUIR
LA SEYNE VAR HANDBALL	37-25	TOURNEFEUILLE HANDBALL
CHATEAUNEUF HANDBALL	27-24	CS MARSEILLE PROVENCE HB
ISTRES OUEST PROVENCE HANDBALL	24-22	HB MOUGINS-MOUANS SARTOUX-MANDELIEU
HANDBALL CORTE	26-27	ROC AVEYRON HANDBALL
AS BTP NICE HANDBALL	24-31	MONTELIMAR/CRUAS HANDBALL
JUS SALON HANDBALL	29-26	MARTIGUES HANDBALL
1 PAYS AUBAGNE HANDBALL AGGLOMERATION	41 14	13 1 0 423 321 102 0 0 -
2 CS MARSEILLE PROVENCE HB	36 14	11 0 3 413 370 43 0 0 -
3 MONTLIMAR/CRUAS HANDBALL	35 14	10 1 3 437 347 90 0 0 -
4 LA SEYNE VAR HANDBALL	34 14	10 0 4 427 392 35 0 0 -
5 CHATEAUNEUF HANDBALL	32 14	9 0 5 447 410 37 0 0 -
6 ROC AVEYRON HANDBALL	30 14	7 2 5 404 375 29 0 0 -
7 HANDBALL CORTE	29 14	7 1 6 401 423 -22 0 0 -
8 ISTRES OUEST PROVENCE HANDBALL	27 14	6 1 7 404 408 -4 0 0 -
9 AS BTP NICE HANDBALL	26 14	4 4 6 425 451 -26 0 0 -
10 JUS SALON HANDBALL	25 14	5 1 8 365 418 -53 0 0 -
11 HB MOUGINS-MOUANS SARTOUX-MANDELIEU	21 14	2 3 9 396 423 -27 0 0 -
12 MARTIGUES HANDBALL	21 14	2 3 9 403 433 -30 0 0 -
13 HANDBALL CLUB THUIR	18 14	2 0 12 359 469 -110 0 0 -
14 TOURNEFEUILLE HANDBALL	17 14	1 1 12 384 448 -64 0 0 -

NATIONALE 3 MASCULINE

JOURNÉE 14 (21/01/2011 - 23/01/2011)

POULE 1

IRISARTARRAK HB	37-32	ENTENTE TUC BALMA HANDBALL
TOULOUSE UNION HANDBALL	24-28	CM FLOIRAC CENON HANDBALL
PANA LOISIRS	29-27	AS L'UNION
STADE PESSACAIS UNION CLUB HANDBALL	33-29	CAPO LIMOGES HANDBALL
HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	27-37	HANDBALL CLUB DES VOLCANS
HBC OLORON	39-31	GIRONDINS BORDEAUX HBC
ASPOM BEGLES HB	28-28	ASSON SPORTS
1 CM FLOIRAC CENON HANDBALL	41 14	13 1 0 477 360 117 0 0 -
2 TOULOUSE UNION HANDBALL	38 14	12 0 2 499 379 120 0 0 -
3 STADE PESSACAIS UNION CLUB HANDBALL	35 14	10 1 3 446 410 36 0 0 -
4 IRISARTARRAK HB	31 14	8 1 5 435 379 56 0 0 -
5 AS L'UNION	30 14	8 0 6 350 355 -5 0 0 -
6 HANDBALL CLUB DES VOLCANS	28 14	7 0 7 430 443 -13 0 0 -
7 CAPO LIMOGES HANDBALL	28 14	7 0 7 418 436 -18 0 0 -
8 PANA LOISIRS	28 14	7 0 7 436 442 -6 0 0 -
9 HBC OLORON	27 14	6 1 7 428 403 25 0 0 -
10 GIRONDINS BORDEAUX HBC	27 14	6 1 7 434 449 -15 0 0 -
11 ASPOM BEGLES HB	25 14	5 1 8 422 464 -42 0 0 -
12 ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	20 14	3 0 11 450 513 -63 0 0 -
13 ASSON SPORTS	19 14	2 1 11 362 422 -80 0 0 -
14 HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	14 14	0 1 13 329 461 -132 1 0 -

HAND'ÉLITE 42

Le tournoi des 4 Valeurs

du Handball de très haut niveau



28- 29
janvier
2011

ST-RAPHAEL

ISTRES

NIMES

Matches : vendredi 28 janvier

18h30 :

Dijon - Istres

20h45 :

St-Raphaël - Nîmes

DIJON

Finales:

samedi 14h et 16h30

**Palais des sports
ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON**

renseignements : www.hbsa.fr ou 04 77 55 86 62

Avec le soutien de :

